

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS DES CULTIVATEURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Finances. Étant donné que la politique du gouvernement a été de combattre l'inflation en majorant les taux d'intérêt, ce qui s'est traduit par un profit record de 157 millions de dollars pour les banques, le ministre voudrait-il songer à discuter avec celles-ci de la possibilité de réduire les taux d'intérêt exigés des cultivateurs? Si la chose est inacceptable, voudrait-il envisager de faire retarder l'échéance d'une partie des intérêts qui lui sont maintenant dus?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serais heureux d'examiner la proposition de mon honorable ami mais je voudrais faire remarquer—car cette question a été soulevée l'autre jour—qu'une fois déduite la provision pour l'impôt sur le revenu—nous avons majoré, cette année, les impôts sur les banques en changeant les réserves—le revenu net des banques totalisera 244 millions de dollars en 1969 contre 252 millions de dollars en 1968. Exprimé sous forme de pourcentage de l'actif total...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Benson: ...le revenu net en 1969 était de 0.63 p. 100 de l'actif, contre 0.77 p. 100 en 1968.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[Plus tard]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement. J'ai peut-être bien des fois été coupable de trop étoffer mes questions, mais cette fois-ci c'est le ministre qui a éludé la réponse. J'ai l'impression qu'il avait une réponse à donner, aussi peut-être devrait-on lui permettre de la terminer.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami consultait la première partie de ma réponse, il constaterait que j'ai bel et bien répondu à sa question.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

LE TRANSFERT DU RÉGIME FÉDÉRAL AU QUÉBEC

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. l'Orateur.]

Étant donné que, lors de la conférence constitutionnelle, la province de Québec et le gouvernement fédéral n'ont pu s'entendre sur le transfert au Québec de l'administration des allocations familiales et que cette question a été déferée à un comité de fonctionnaires, le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention de céder cette administration au Québec, jusqu'à ce que le comité des fonctionnaires se prononce sur cette question?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le premier ministre s'est fait l'interprète de l'intention du gouvernement à cet égard. Le gouvernement fédéral n'entend céder la juridiction sur les allocations familiales à aucune province.

LA RADIODIFFUSION

LES RÉPERCUSSIONS DE LA DÉCISION DU CRTC

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ayez l'indulgence de me permettre de reformuler une question que j'ai posée hier. Comme le secrétaire d'État est à la Chambre, je la lui adresserai. Vu les nombreuses protestations qu'on lui adresse au sujet de la récente décision du Conseil de la radio-télévision canadienne sur la radiodiffusion par micro-ondes, nous fera-t-il une déclaration à l'appel des motions le plus tôt possible?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, nous recevons des représentations à cet effet, et peut-être sera-t-il possible de faire une déclaration à ce sujet.

Je voudrais souligner, toutefois, que si, en vertu de l'article 23 de la loi sur la radiodiffusion, le gouverneur en conseil peut demander au CRTC de réviser l'émission, l'amendement ou le renouvellement d'un permis de diffuser cet article, ni aucun autre de la loi, ne lui permet de demander au CRTC de réviser le refus d'un permis.

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si le cabinet a remis à l'étude certains aspects de la décision du CRTC afin que certaines recommandations puissent être faites au Conseil à propos des districts mentionnés par le ministre? Pourrait-il en parler dans sa déclaration?